

Nous ne résistons point au désir que nous éprouvons de transcrire ici la délibération de MM. les recteurs de l'Hôpital général de Notre-Dame-de-Pitié-du-Pont-du-Rhône ; cette délibération est un témoignage écrit et précieux de cette foi profonde et de cette parfaite charité qui firent la force des recteurs de l'Hôtel-Dieu et de nos pères, deux vertus avec le secours desquelles tant de grandes et belles choses furent entreprises par eux et heureusement terminées.

Nous copions : (1)

« 14 juin 1637,

« Comme ainsi soit, qu'à l'honneur et gloire de Dieu, Messieurs les Recteurs et Administrateurs du grand hôpital de Notre-Dame-de-Pitié-du-Pont-du-Rhône de cette ville de Lyon, ayant considéré que, depuis quelques années en çà, le dit hôpital a été renouvelé de biaux et grands bâtiments pour le logement, commodité et soulagement des pauvres malades qu'on y reçoit journellement de toutes les contrées de l'Europe, et que l'Eglise d'y celui est seule demeurée à rebâtir, combien que l'édifice y soit imparfait, caduc et disproportionné, outre que pour la petitesse il ne peut contenir le peuple qui y desire faire ses prières et dévotions, même au temps des fêtes solennelles et indulgences ; ce qui frustre la maison de plusieurs charités au détriment des pauvres ; à ceste occasion, Messieurs les Recteurs, tant ceux qui sont de présent en charge, que ceux qui les ont précédé depuis la construction des nouveaux bâlimens, ont toujours eu l'intention de renouveler aussi l'église et faire agrandir et embellir, dont toutefois l'exécution a été différée tant pour n'y avoir deniers en la maison pour ce faire, et pour ne la constituer en dépense, étant déjà grandement en arrière à

(1) Voyez aux archives de l'Hôtel-Dieu : *Prix faits en 1637.*